

Comité technique local du 25/06/2018

Projets d'adaptation et de restructuration du réseau au titre de l'année 2019 (pour avis)

Fiche complémentaire

Fermeture de la trésorerie de Jarnac, au 01/01/2019

Le Préfet de la Charente a formulé un avis favorable aux opérations qui lui ont été soumises, avec une demande de report au 01/01/2020 de la fermeture de Jarnac, après avoir consulté des élus des territoires concernés par cette opération.

Afin, d'une part, de tenir compte du contexte de transferts de compétences entre la communauté d'agglomération du Grand Cognac et les communes, dans le cadre de la loi NOTRÉ, et d'autre part, d'examiner les possibilités d'un partenariat au sein d'une maison de services au public, il sera proposé à la Direction générale de faire évoluer le projet initial de la façon suivante :

- Spécialisation de la trésorerie de Jarnac par transfert du recouvrement de l'impôt vers le SIP de Cognac, au 01/01/2019.
Lors de la réunion à la mairie de Jarnac le 22 mai dernier, les élus présents n'ont pas formulé d'opposition à une telle évolution, certains la comprenant.
- Pour l'ASR 2019, projet de fermeture au 01/01/ 2020 de la trésorerie devenue spécialisée.

Le préfet sera informé de l'évolution du projet, de même que l'IGF et les élus.

Emplois :

Dans le cadre de la seule spécialisation de la trésorerie de Jarnac, il est proposé de transférer vers le SIP de Cognac un emploi de contrôleur pour le recouvrement des impôts des particuliers, (38 communes, 45 732 articles de rôles pris en charge et 3 914 articles de rôles majorés).